COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 15 mai 2019

Motion intitulée « Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé »

Le logement protégé est sur le point de franchir des étapes majeures

La commission compétente du Conseil des États délibérera bientôt sur la motion intitulée « Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé ». CURAVIVA Suisse, senesuisse, Pro Senectute Suisse et Aide et soins à domicile Suisse approuvent expressément cette motion. Compte tenu de l'importance croissante des logements protégés, des règles claires garantissant sur tout le territoire des offres adaptées et leur financement sont nécessaires. À travers l'étude tout juste publiée « Habitat protégé en Suisse », les quatre organisations faîtières nationales apportent une contribution étayée au débat politique et à une mise en œuvre tournée vers la pratique.

Outre les soins ambulatoires avec aide à domicile et les soins stationnaires avec assistance en établissement médico-social, l'« habitat protégé » revêt en tant que troisième forme intégrée d'habitat pour personnes âgées ou handicapées une importance croissante. La notion d'« habitat protégé » reste cependant mal définie. Le débat relatif à la mise en œuvre optimale de ce type d'habitat est rendu difficile par l'absence de lois, par les grandes différences régionales en termes d'offres et par la confusion qui règne autour de son financement. La motion intitulée « Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé » (18.3716) vise à remédier à cette situation et à faire aussi financer ce type d'habitat par les prestations complémentaires. Elle a été adoptée par le Conseil national lors de sa session de printemps 2019 et sera examinée bientôt par la commission homologue compétente du Conseil des États (CSSS-CE). CURAVIVA Suisse, senesuisse, Pro Senectute Suisse et Aide et soins à domicile Suisse approuvent expressément la motion, tout comme l'adaptation subséquente de la loi.

Une nouvelle étude expose un modèle pour adapter les standards en matière d'offres aux besoins des personnes concernées

La motion 18.3716 demande entre autres que la loi prévoie une offre axée sur les besoins. L'étude tout juste publiée « Habitat protégé en Suisse : les fondements d'un modèle » que Nursing Science & Care a réalisée pour le compte de CURAVIVA Suisse, senesuisse, Pro Senectute Suisse

et Aide et soins à domicile Suisse montre les standards techniques à appliquer. Ce document synthétise les connaissances scientifiques, les concepts existants et les expériences pratiques avant de définir les conditions structurelles, matérielles et techniques requises comme standards minimums pour pouvoir parler de « logement protégé ». Il apporte ainsi une contribution largement étayée au débat politique et génère des impulsions pour les décisions à prendre concernant les prestations à mettre en place dans ce type de logements et leur financement.

Un modèle à quatre niveaux d'aide centré sur le client

L'étude présente un modèle axé sur les besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Elle définit les prestations à leur fournir en fonction des aides dont elles ont le plus souvent besoin. À quelles personnes l'« habitat protégé » permet-il de continuer à vivre le plus longtemps possible de manière autonome, dans quelles situations et avec quel objectif ? Cette question était au cœur de la conception de ce modèle inédit en Suisse. En fonction de la description des différents degrés de soins, l'« habitat protégé » se répartit en quatre niveaux (A – D). L'habitat protégé de la catégorie D propose la plus petite et celui de la catégorie A la plus large offre de prestations.

- Les prestations de la catégorie D se limitent à l'infrastructure de l'habitat (sans barrières), aux services dont les résidentes et les résidents ont besoin pour assurer leur sécurité (système d'appel d'urgence) et au soutien dans le cadre des activités quotidiennes (p. ex. pour le ménage, la cuisine, les courses et les tâches administratives).
- Dans la catégorie C, la santé et la capacité à mener sa vie quotidienne de façon autonome sont évaluées par un professionnel. Ainsi, l'accent est mis sur le maintien et le développement des facultés des personnes pour leur permettre de vivre le plus longtemps possible de façon autonome. Un professionnel est à disposition en tant qu'interlocuteur pendant les horaires de bureau.
- Dans la catégorie B, les prestations couvrent tous les aspects des soins et de l'accompagnement. Les ressources disponibles des personnes et de leurs proches sont déterminées systématiquement, de même que les facteurs et les risques sanitaires à prendre en compte. Les prestations dont ces personnes ont besoin et la disponibilité 24 heures sur 24 de professionnels sont ensuite organisées.
- L'habitat protégé de catégorie A permet de rester dans son logement familier jusqu'à la fin de sa vie. L'équipe de soutien est complétée par des professionnels spécialisés dans la physiothérapie, l'éducation spécialisée, la démence sénile, les maladies psychiques, les dépendances ou les soins palliatifs.

Dans toutes les catégories, l'objectif est le maintien de la dignité, de la plus grande autonomie possible et de la qualité de vie de la personne prise en charge.

Habitat protégé : un modèle à quatre niveaux

Les prestations sont combinées en fonction des besoins des clients

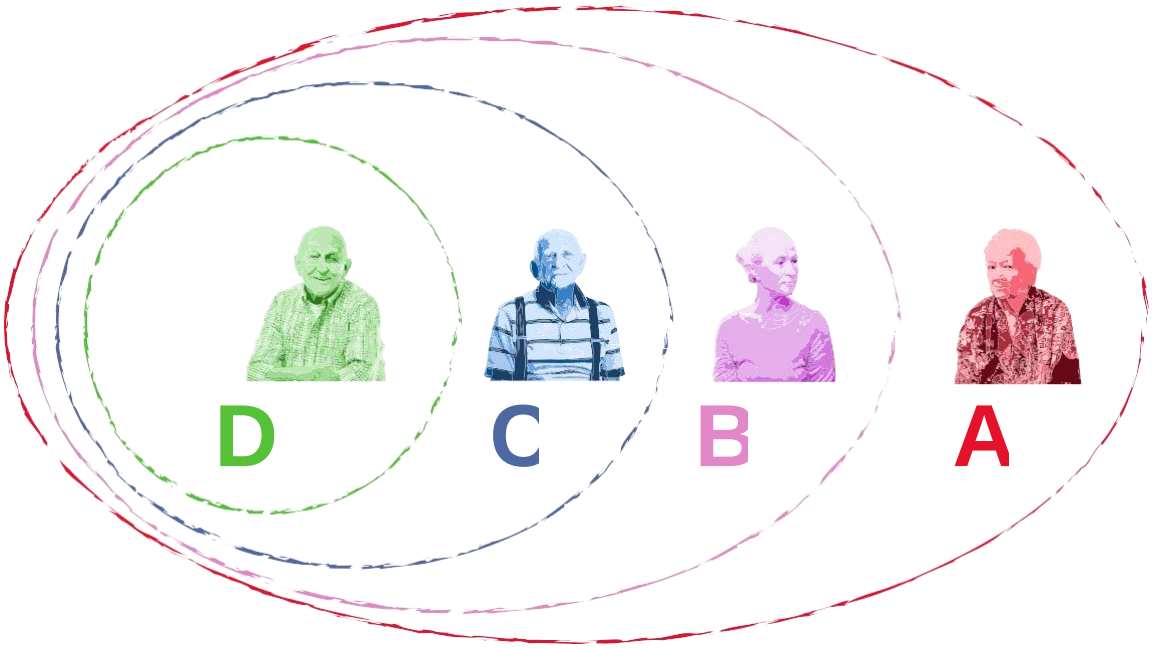

Chaque catégorie complète les offres de base de la catégorie D par des prestations supplémentaires.

Annexes

- Annexe 1 : Présentation des caractéristiques de l'habitat protégé A–D (tableau)
- Annexe 2 : Profils de clients typiques pour des logements protégés A–D

Résumé des informations

- Fiche technique relative à l'étude intitulée « Habitat protégé en Suisse : les fondements d'un modèle », avec un aperçu des principaux résultats de l'étude

Étude de référence « Habitat protégé en Suisse »

- Imhof L., Mahrer-Imhof R. (2018). Habitat protégé en Suisse : les fondements d'un modèle Étude mandatée par CURAVIVA Suisse, senesuisse, Pro Senectute Suisse, Aide et soins à domicile Suisse Winterthour : Nursing Science & Care GmbH.

Contacts

CURAVIVA Suisse : Daniel Höchli, directeur
Téléphone : 031 385 33 48, e-mail : media@curaviva.ch

senesuisse Christian Streit, directeur
Téléphone : 058 796 99 19, e-mail : chstreit@senesuisse.ch

Pro Senectute Suisse : Werner Schärer, directeur
Téléphone : 044 283 89 69, e-mail : werner.schaerer@prosenectute.ch

Aide et soins à domicile Suisse : Marianne Pfister, directrice
Téléphone : 031 381 22 81, e-mail : pfister@spitex.ch

CURAVIVA Suisse est l'association de branche nationale des institutions au service des personnes ayant besoin d'assistance. En tant qu'association nationale, CURAVIVA Suisse défend les intérêts et les positions de ses membres au niveau fédéral, soit 2'600 homes et institutions sociales destinés aux personnes âgées, aux adultes avec handicap ainsi qu'aux enfants et adolescents. En apportant un soutien actif à ses membres, CURAVIVA Suisse s'engage pour créer les meilleures conditions possibles pour les collaborateurs et, en conséquence, une qualité de vie élevée pour les résidents de ses institutions membres.
www.curaviva.ch

senesuisse représente les intérêts de plus de 400 établissements dans le domaine des soins de longue durée. En notre qualité d'association intervenant dans la prise en charge des personnes âgées, nous nous engageons pour la qualité de l'assistance et la grande diversité des offres. En tant que pays aisé, nous devrions offrir des soins, une prise en charge et une infrastructure de la meilleure qualité qui soit aux personnes âgées. www.senesuisse.ch

Pro Senectute est la plus grande et la plus importante organisation spécialisée dans les questions liées à la vieillesse et proposant des prestations aux personnes âgées et à leurs proches en Suisse. Elle conseille gratuitement les seniors dans plus de 130 bureaux de consultation. Forte de quelque 1600 collaboratrices et collaborateurs, et de 18 000 bénévoles, elle propose de nombreuses prestations et offres spécifiques à la population âgée dans tous les domaines liés à la vieillesse. Environ 700 000 personnes retraitées et leurs proches en profitent déjà. Pro Senectute est certifiée par le label de qualité ZEWO.
www.prosenectute.ch

Aide et soins à domicile Suisse et l'association faîtière de 24 associations cantonales auxquelles sont rattachées, en Suisse, près de 570 organisations d'aide et de soins à domicile à but non lucratif (organisations de droit public et d'utilité publique). Près de 38'000 collaboratrices et collaborateurs soignent et prennent en charge chaque année quelque 284'000 clientes et clients et leur permettent ainsi de continuer à vivre dans leur environnement familier. 81 % de l'ensemble de la clientèle d'aide et de soins à domicile sont pris en charge par des structures à but non lucratif. www.spitex.ch